

Lillebonne, le 19 septembre 2011

L'Inspecteur de l'Education Nationale

À

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs
Mmes et Mrs les enseignants
des écoles maternelles et élémentaires

Inspection de l'Education
Nationale

Circonscription de Lillebonne

NOTE DE SERVICE N°2
ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Dossier suivi par

Téléphone
02 35 38 10 68
02 35 38 09 47
Mél.
1760031a@ac-rouen.fr

Place de Coubertin
76170 Lillebonne

A- Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés - Année scolaire 2011/2012

Texte de référence : *circulaire n°2009- 087 et 088 du 17 juillet 2009*

1 – Les priorités d'action du RASED pour cette première période sont les suivantes :

Période Septembre /octobre
<p><u>Priorités des interventions :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Suivi des élèves repérés en difficulté suite à l'évaluation GS en CP2. Poursuite des suivis engagés l'année précédente au cycle II3. Suivi des élèves repérés en difficulté suite à l'évaluation CE2 et aux évaluations CE14. Action de prévention des maîtres E et des maîtres G – MS et GS <p><u>Personnes ressources :</u></p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Prise de contact avec les équipes enseignantes.⇒ Information aux familles sur le projet RASED ;⇒ Aide à l'analyse des difficultés et à la mise en place de l'aide personnalisée et des PPRE ;⇒ Réception des demandes d'aide par secteur (maître référent), analyse des demandes en synthèse réseau et/ou reformulation des demandes d'aides des années précédentes.

Les priorités d'action sur les prochaines périodes seront définies en fonction des besoins constatés et analysés par L'IEEN avec l'étroite collaboration du RASED.

2- Le secteur géographique d'intervention des membres du RASED.

Quatre antennes d'intervention sont définies. Le tableau joint en annexe précise la composition de celles-ci (Annexe 1).

En fonction des besoins, cette répartition est susceptible d'être modifiée.

3- Le fonctionnement du RASED

Ecole



Passation des évaluations nationales et départementales
Repérage des élèves en difficulté
Différenciation pédagogique – définition de priorités de travail
Elaboration du **Programme Personnalisé de Réussite Educative**
(Classe/conseil de cycle)



Exposé des aides proposées aux familles et à l'élève :
aides personnalisées, stages de remise à niveau, accompagnement éducatif



Décision de demande d'aide au RASED
La demande d'aide écrite est obligatoire et fait suite à un entretien de l'enseignant avec la famille et après avoir apporté une spécificité au niveau de la classe et du cycle.
Cette dernière doit être envoyée à l'enseignant référent de l'antenne.

RASED



Réception de la demande d'aide par le Maître référent spécialisé de l'antenne :

Antenne de Lillebonne : Madame LE BOUTILLY Isabelle
Antennes de Bolbec (ville et campagne) : Monsieur AGUILA Jean Michel
Antennes de Notre Dame Gravenchon : Madame DELANGE Evelyne



Traitement de la demande d'aide et concertation maître/ réseau



Réponse d'aide
Complément d'information/Indication après analyse et concertation

4- Psychologue référent

Les demandes concernant les orientations éventuelles MDPH et CDOEA doivent faire l'objet d'une demande auprès des Référents RASED du secteur. Le document « demande d'aide RASED » peut être utilisé.

5- Organisation horaire de l'année et de la semaine des enseignants spécialisés option E, G et D :

Texte de référence : *circulaire n°2009- 087 et 088 du 17 juillet 2009*

Les 108 heures annuelles (36 X 3 heures) :

- 60 heures consacrées à la concertation et la relation aux familles
- 24 heures de travaux en équipes pédagogiques :

- conseil des maîtres d'école (réunion au moins une fois/trimestre),
- conseil des maîtres de cycle (réunion au moins une fois/trimestre),
- 18 heures d'animations pédagogiques et de formation,
- 6 heures de conseil d'école (réunion au moins une fois par trimestre)

B- Rappels administratifs

- Une enquête fiche école et individuelle est à compléter avant le 30 septembre.
- Une deuxième enquête est à compléter concernant le tableau de la circonscription (informations diverses sur votre école) est également à compléter pour le 30 septembre

C- Missions des CPC

Les Conseillers Pédagogiques de Circonscription sont amenés à intervenir sur l'ensemble de la circonscription selon les dossiers qu'ils ont en charge. Ces dossiers sont donc précisés afin que vous sachiez à qui vous adresser :

Conseillère Pédagogique Généraliste Bénédicte BAHRA-FLEURY	Conseiller Pédagogique EPS Nicolas PINEL
Référent RASED	Musique
Organisation des animations	Sorties scolaires
ACMO : PPMS / PPI / sécurité	Piscine
Langues Vivantes	Intervenants Extérieurs EPS
Classes à PAC	Rencontres Sportives
Action Culturelle	APER, projets sécurité routière
APER, projets sécurité routière	Défi Maths
ELCO-APS	Gestion des malles EPS et APER
Gestion des malles littérature et sciences	Relations associations (USEP, Téléthon), GECL)
Suivi et aides auprès des M.A.T.	Groupe Départemental Mathématiques et suivi des projets scientifiques / EANA
Liaison et contacts avec les éditeurs	
Accompagnement éducatif : secteur RRS	
Liaisons école-collège	
Suivi des T1, T2, PES	
Suivi des PV de Conseils d'école	
Carte scolaire - ILCERE (secrétariat)	

L'Inspecteur de l'Education Nationale



F. GILBERT